

Intervention dans les difficultés psychologiques liées à la pandémie de Covid-19 :

Toute personne, quelle que soit son âge, peut désormais demander un remboursement des soins psychologiques de première ligne (valable jusqu'au 31 décembre 2022).

Qu'est-ce qu'un soin de première ligne ?

Les **soins psychologiques de « première ligne »** sont des soins qui visent à prévenir, détecter et intervenir de façon précoce auprès de personnes qui souffrent d'un mal-être psychologique temporaire, afin d'éviter que des problèmes légers ou modérés ne s'aggravent.

Remboursement si :

- Le psychologue clinicien ou orthopédagogue clinicien est conventionné (voir liste et carte interactive) ;
- La consultation est prescrite par un médecin (généraliste, (pédo-)psychiatre, pédiatre, gériatre, médecin du travail). Toute preuve écrite du médecin (email, SMS...) est actuellement acceptée ;
- La consultation doit être liée aux troubles suivants :
 - Stress-anxiété
 - Humeur dépressive
 - Problèmes de comportement et problèmes sociaux
 - Surconsommation d'alcool ou de somnifères-calmants (pour les personnes de + de 18 ans)

Intervention :

Remboursement de 4 séances (renouvelable une fois, avec nouvelle recommandation du médecin, soit 8 séances par an). La séance coûtera au patient 11,20€ (4€ en cas d'intervention majorée), le reste est payé par la mutualité.

La consultation à distance par vidéo est actuellement possible.

Intervention Frais Psychologiques à la mutuelle Solidaris :

Remboursement jusqu'à **240 euros** par an (au lieu de 160 euros).

Condition : être affilié à la mutualité et consulter un thérapeute conventionné. Pas de limite d'âge ni de nombre de consultations.

Remplir le formulaire adéquat.

Intervention Frais Psychologiques à la mutuelle Chrétienne :

Remboursement jusqu'à 15,00 € par séance (individuelle, familiale, de couple,...), avec un plafond de 240 € par an.

Condition : être affilié à la mutualité et consulter un thérapeute conventionné. Pas de limite d'âge.

Remplir le formulaire adéquat.

Intervention Frais Psychologiques à la mutuelle Partena :

Remboursements jusqu'à **320,00 €** par an à concurrence de 20,00 € par séance, dans le cadre d'une psychologie individuelle, thérapie de couple ou familiale, pour 16 séances maximum.

Partena offre également **une ligne d'écoute et de soutien psy** : 5 séances par an avec un psy expérimenté, par téléphone ou en vidéo.

Intervention de 25,00 € pour le diagnostic du burn-out.